

# Admission à la vérification de dispositifs complémentaires pour appareils mesureurs de liquides

de 28 janvier 2003

---

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* Schenk AG, Küssnacht am Rigi (CH)

*Requérant:* Schenk AG, Küssnacht am Rigi (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Type: TM97

9<sup>e</sup> adjonction

*Fabricant:* Dresser Europe S. A., Malmö (S)

*Requérant:* Dresser Europe S.A., Kloten (CH)



Dispositif libre-service pour ensembles de mesurage routiers.

Types: SM2000 / SM3000 / ISM-Nucleus

5<sup>e</sup> adjonction

28 janvier 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz